



N°55

LE POSTIER AFFRANCHI



Syndicat CNT POSTE du Val d'oise

Février 2016

**PRIME FACTEUR D'AVENIR,
CE N'EST PAS DEMAIN
QUE NOS POUCHES SERONT PLEINES !**

**Sur la plaque d'Ermont tout est fait pour
donner le moins possible !
Et dans votre bureau c'est pareil non ?**

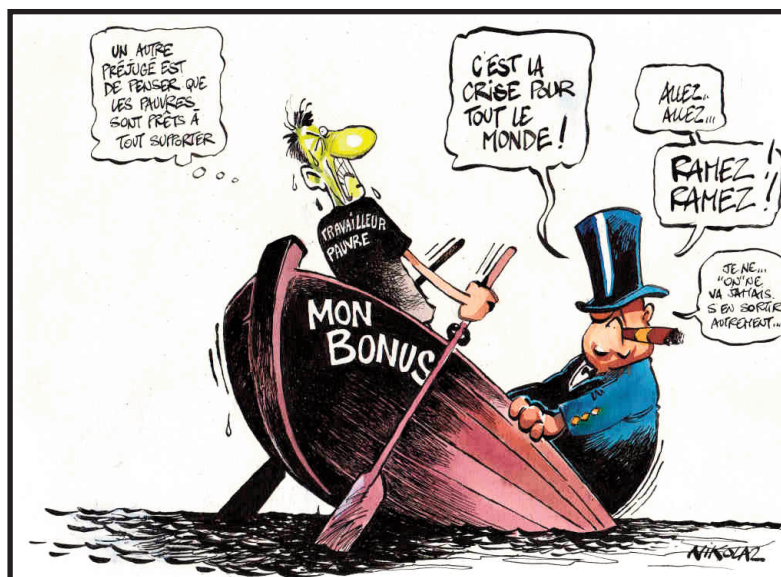
**Des indicateurs toujours contesta-
bles :** On peut toujours discuter de la validité de pas mal d'indicateurs listés par La Poste : le taux de réclamations ou le taux d'instance sont liés à la nature du quartier et pas à la qualité de service du facteur ou de la factrice... Il en est de même pour l'évolution du nombre de boîtes normalisées et on pourrait prendre ainsi tous les critères.

De plus les années de mise en place des réorganisations, les équipes sont naturellement pénalisées par le chaos qu'entraîne le redécoupage, les suppressions de quartier, d'équipes et autres... Mais cela la poste s'en soucie comme d'une guigne...

Et, de plus, la méthode pour choisir des objectifs relève de l'arbitraire le plus total sans même respecter les règles définies par le siège !!

Des objectifs fixés sans concertation avec les équipes : Alors que le siège préconise des phases d'échanges :

- *Le DE donne la liste des indicateurs locaux aux FQ pour qu'ils organisent la concertation dans leurs équipes respectives. (NON FAIT)*
- *Les FQ remontent les propositions d'indicateurs et d'objectifs au DE. (NON FAIT)*
- *Phase d'échange et de cadrage entre l'encadrement et l'équipe.*
- *Validation des indicateurs et des objectifs par le DE à l'issue de la phase de concertation avec chaque équipe. (NON FAIT)*



• *Présentation des nouveaux indicateurs et objectifs pour chaque équipe au cours d'une réunion formelle par le Directeur d'Etablissement, l'encadrant, le Facteur Qualité. Au plus tard fin janvier.*

• *Affichage de la note d'information. (PAS D'AFFICHAGE)*

• *Mise en place d'un compte*

rendu de la réunion à disposition des agents. (PAS D'AFFICHAGE)

Sur la plaque d'Ermont On peut aisément remarquer que tous ce qui doit nous être présenté et affiché ne l'est jamais, c'est

**Pour nous contacter : Espace Nelson Mandela 82 av du G. Leclerc 95100 Argenteuil.
ptt95@cnt-f.org - 0677057506 - <http://udcnt95.eklablog.com> - <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>**

L'OMERTA sur le sujet. Le DE décide et les FQ se contentent de transmettre aux petites fourmis qui devront faire le boulot...

Toujours les mêmes objectifs : Cela fait 2 ans qu'on nous lave le cerveau avec les réclamations, le taux d'instances et le commercial alors qu'il y a tout un tas d'autres objectifs ! Le siège les a classés en 3 indicateurs et normalement on doit pouvoir en choisir un de chaque. Chez nous tout est choisi dans le même indicateur : LE DEVELOPPEMENT. A la trappe les autres indicateurs dont la VIE AU TRAVAIL. A croire qu'Ermont est devenu un bureau sous-développé.

Un manque de communication et de suivi sur les résultats : A Saint-Gratien, cette année, **fin janvier nous n'avons toujours pas eu les objectifs pour le 1er trimestre 2016 !**

Le seul critère qui est régulièrement suivi et affiché, c'est le commercial ! Et oui quand on parle pognon là il y a du monde pour conditionner les agents !!

L'affichage du taux d'instance est épisodique, nous n'avons aucune information sur le nombre de réclamations, si elles sont fondées ou non ? Et oui là aussi c'est l'arnaque, une réclamation doit-être prise en compte uniquement si elle est justifiée. Nous ne voulons plus être pénalisé pour des foutaises ! (type le facteur n'a pas sonné...). Désormais on encourage les clients à appeler le 3631 pour pouvoir réprimander les agents et pour faire baisser le montant de la prime à donner.

Réapparition pour 2016 d'un critère inacceptable : Le nombre d'accidents de travail et de service ! Les raisons qui nous conduisent à contester ce critère : risques

de sous-déclaration des accidents de travail et de service, responsabilité essentielle de l'entreprise dans le nombre d'accidents de travail et de service. **Nous demandons le retrait de ce critère.**

**INTEGRATION DES PRIMES
DANS LE SALAIRE,
VOILA CE QUE NOUS RECLAMONS !!**

Nous voyons ce qu'est le système des primes : le règne de l'arbitraire, des règles bafouées, des critères pénalisants. C'est pourquoi La CNT s'oppose à tout système de primes dont le but n'est que de faire marcher droit le personnel et demande la fin du management par objectifs générant une prime, individuelle ou par équipes. Le chantage à la prime annuelle induit des comportements de soumission, crée des arbitrages dans les services et donne à l'encadrement un pouvoir discrétionnaire sur les agents. Sans parler du fait que les primes ne sont pas prises en considération dans le calcul du montant de la retraite.

Dans la perspective du salaire unique notre Fédération demande donc l'intégration de ces primes, y compris celles issues de l'intéressement ou celles liées à la vente de produits, comme de tous les compléments Poste dans le salaire, sans aucune réduction pour cause de maladie, maternité, accident de service.

**NON A L'ARBITRAIRE !!
RETRAIT DU CRITERE
ACCIDENTS !!
INTEGRATION DES PRIMES
DANS LE SALAIRE !!**

.....
Contact / Adhésion

PA55

•Nom :

Prénom :

•Adresse :

Code Postal :

•Ville :

•Bureau :

•Je souhaite adhérer.

•Je peux diffuser les tracts de la CNT.

•A retourner à notre adresse départementale ou par mail. Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3

numéros gratuits du Combat Syndicaliste, mensuel de la CNT.
.....